

La FedEpl salue les annonces de la ministre Valérie Létard en faveur de la construction immobilière

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) se félicite des annonces faites par Valérie Létard, ministre chargée du Logement, à l'occasion du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) qui se déroulait à Cannes cette semaine. Elles s'inscrivent dans le prolongement de mesures de la loi de finances pour 2025 pour compléter les outils à la disposition des collectivités territoriales.

La FedEpl soutient cette ambition de simplifier les procédures d'aménagement et du droit de l'urbanisme, et en particulier la fluidification des procédures et la sécurisation de la délivrance des permis de construire.

La FedEpl se félicite également de la préparation d'un dispositif de soutien aux maires-bâisseurs. Cette initiative marque un retour en grâce de la fonction de maire-bâisseur, légitimant **l'action des élus locaux et leur disposition à construire de nouveaux logements et les équipements publics nécessaires, tout en respectant les exigences de la transition environnementale** et l'objectif de sobriété foncière.

Les 532 Epl d'aménagement, d'immobilier d'entreprise et d'habitat, dont **un grand nombre s'est déjà engagé dans des missions de transformation des usages immobiliers, de densification urbaine et de production de logements de tous types** – à l'instar des 17 800 mises en chantier réalisées par les Sem immobilières en 2024 – s'en retrouveront confortées dans leurs actions si la démarche gouvernementale aboutit et que le consensus parlementaire est trouvé.

La construction de logement est aujourd'hui essentielle pour accompagner les dynamiques démographiques, améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, soutenir l'activité économique locale, y compris industrielle, développer les services publics et accélérer les transitions économiques, sociales et environnementales.

Au nom des Epl, de leurs collectivités locales actionnaires et de leurs partenaires, la FedEpl souhaite exprimer sa volonté de contribuer au débat. **Elle se tient prête à échanger avec le Gouvernement et le Parlement pour soumettre ses propositions**, comme elle l'a fait par le passé dans le cadre de la commission sur la relance durable de la construction de logements présidée par François Rebsamen en 2021, et via une mobilisation constante depuis lors.

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 442 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à Opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 458 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contact presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07 - 06 87 50 96 90
c.consigny@lesepl.fr